

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présent : 12 Procuration : 2 Votants : 14 Pour : 13 Blanc : 1 Abstention : 0</p> <p><b>Réf : 26/ 37</b> <b>OBJET : ELECTION DU MAIRE</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-six et le 21 mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE, doyen du conseil municipal <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine SIBIL</p> <p><u>Date de convocation</u> : 17 mars 2026</p> <p><b>Présents</b> : M. DENNE Jean – Claude – M. MUFFAT Michel- - Mme SIBIL Christine - BRAIZE Richard, M. MUFFAT Eddie – Mme RAY Anais – Mme LAVANCHY Christelle - M CANTEUX Philippe – M MUFFAT Matthieu– Mme MCQUADE Alisha – M CALVET Laurent – Mme LEURET Leslie –</p> <p><b>Absents ou excusés</b> : Mme BORDIER CHENE Aude</p> <p><b>Procuration</b> : Mme PELE Joylita : procuration à Mme LEURET Leslie M. BRAIZE Grégory : procuration à M. BRAIZE Richard</p>
---	---

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

**Considérant** la candidature de Monsieur Jean-Claude DENNE

**Sous la présidence de** Jean-Claude DENNE, membre plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

**Après dépouillement les résultats sont les suivants :**

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 bulletin blanc
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

**Ont obtenu :**

- Monsieur Jean-Claude DENNE : 13 voix

Le conseil municipal **PROCLAME** élu Maire Monsieur Jean- Claude DENNE immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

La secrétaire de séance

Christine SIBIL



A Montriond le 21 mars 2026

Pour extrait conforme au registre  
le Maire, Jean- Claude DENNE



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en  
préfecture le

et publication le